



**COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 07 SEPTEMBRE 2018
A 20H30**

Membres en exercice : 13

Présents : 08 Votants : 09 (Pour : 09 dont 1 pouvoir / contre : 0 / abstention : 0) Absents excusés : 05

Date de la convocation et de l'affichage : 03 Septembre 2018

LE VENDREDI 07 SEPTEMBRE 2018, à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de FORGES se sont réunis dans la Salle du Conseil, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont présents : Mesdames BERNARD Micheline, GONÇALVES Sidalia, LE ROCHELEUIL Angélique, VILLAUDY TALLEC Isabelle, Messieurs BARITEAU Philippe, DURRANT Arnaud, RENOU Gérard et TERRIEN Philippe, formant la majorité des Membres en exercice, le Conseil étant composé de treize Membres.

Sont absents et excusés : DUPONT Cécile, LAFORGE Fabienne, LUCAS Cédric, SAUNIER Jean-Luc et BERNARD Gilbert qui donne pouvoir à BERNARD Micheline.

Isabelle VILLAUDY TALLEC est élue Secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de *Micheline BERNARD*, le Maire.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h30, Conformément à l'article L2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance est publique.

L'ordre du jour est le suivant :

- ☞ Approbation du compte-rendu de séance du 22 juin 2018
- ☞ Rentrée scolaire
- ☞ Agrandissement du restaurant scolaire :
 - Point sur les travaux
 - Assurance dommage ouvrage
- ☞ Rue Délidon : Devis enfouissement réseaux
- ☞ CDC Aunis Sud :
 - Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales
 - Transferts de charges
- ☞ Travaux en cours
- ☞ Questions diverses

.....

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de séance du 22 Juin 2018.

Rentrée scolaire

La rentrée scolaire s'est bien déroulée : 151 élèves sont répartis en 6 classes contre 152 répartis en 7 classes à la rentrée précédente.

.../...

La répartition a été effectuée comme suit par l'équipe enseignante :

PS GS :	25 élèves
GS MS :	23 élèves
CP CE1 :	26 élèves
CE1 CE2 :	24 élèves
CE2 CM 1 :	27 élèves
CM2 :	26 élèves

Isabelle VILLAUDY TALLEC, Maire-Adjoint, informe l'Assemblée d'un congé maternité du 24 Juillet 2018 au 21 Janvier 2019 et de 2 congés ordinaires de maladie, parmi le personnel communal.

Etant donné le transfert de la cantine à la salle des fêtes durant les travaux de l'extension du restaurant scolaire, des ajustements doivent être apportés (récréation, personnel supplémentaire pour les repas).

Agrandissement du restaurant scolaire

- Les travaux ont commencé cette semaine. Après discussion, il est décidé d'abattre le noyer d'Amérique. Il est prévu de planter des arbres à côté de l'aire de jeux.
- L'Architecte, Monsieur FRAIRE, demande à la Commune si elle souhaite souscrire une assurance dommage-ouvrage. Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de solliciter un devis.

Rue Délidon : Devis enfouissement des réseaux

Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint, expose à l'Assemblée qu'il a reçu les devis du SDEER :

Le premier concerne la reprise de l'éclairage à la suite de l'enfouissement des réseaux basse tension/éclairage public pour un montant de 13 250,60 E.

Le second est relatif à la conduite des travaux de génie civil annexe Télécom pour un montant de 19 569, 43 E.

Le Conseil Municipal valide ces deux devis.

CDC AUNIS SUD :

1. Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales :

Madame le Maire donne lecture de la délibération de la CDC Aunis Sud sur les modalités de répartition du reversement du F.P.I.C 2018 entre la Communauté et les Communes.

Pour la Commune de FORGES, la proposition de reversement est de 24 781,54 E.
Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

2. Transfert de charges :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les compétences « aménagement, entretien et gestion des terrains familiaux des gens du voyage » et « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) » ont été transférées à la CDC Aunis Sud au 1^{er} Janvier 2018.

.../...

Ainsi, pour permettre à cette dernière d'assumer ces compétences transférées, il convient de procéder également au transfert des charges correspondantes, soit en diminuant le montant de l'attribution de compensation versé par la CDC Aunis Sud à la Commune, soit en augmentant le montant de celle versée par la Commune à la CDC Aunis Sud.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport de la CLECT. Pour la Commune de FORGES, le transfert de la compétence GEMAPI est évalué à 5 037,52 E. La nouvelle attribution de compensation après transfert est donc de – 6 072,75 E.

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Travaux en cours :

1. Voirie communale :

Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint, informe le Conseil Municipal que le dossier d'aménagement de la traverse de FORGES doit passer en Commission le 14 Septembre prochain et que les travaux devraient être réalisés avant la fin de l'année.

Le Conseil Municipal valide la proposition du Syndicat Départemental de la Voirie pour la réfection d'une partie du chemin « les Grandes Versennes » par enrobeur projecteur. Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2018.

Le Conseil Municipal valide la proposition de l'entreprise Longuépée TP, pour la réfection des voies suivantes : Rue de l'Augerie, Petite Rue de l' Augerie, rue de la Bonnatière et chemin de la Bonnatière. Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2018.

Les travaux de débernage doivent être réalisés en Octobre prochain.

2. Bâtiments communaux :

Gérard RENO, Maire-Adjoint, informe le Conseil Municipal de la rénovation de toiture des bâtiments communaux, chemin des Roches. Il convient de vider ces locaux afin de permettre aux Associations communales de stocker leur matériel.

Questions diverses :

1. Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Comptable Public sollicite une autorisation permanente de poursuites, pour la mise en œuvre d'opposition à tiers détenteurs et de saisies.

Le Conseil Municipal accède à cette demande et fixe les seuils suivants :

- Saisie vente : 150,- E
- Ouverture forcée des portes : 200,- E
- Ventes : 500,- E

2. Madame le Maire demande à l'Assemblée de renouveler les baux précaires suivants pour :

Madame Magali LEMERCIER, logement au 2 rue Délidon, jusqu'au 30 Novembre prochain.

Madame Constance TERRIEN, salle des Associations, jusqu'au 28 Février 2019.

.../...

3. Isabelle VILLAUDY TALLEC, Maire-Adjoint, informe ses collègues que certains boulistes stationnent leurs voitures à l'intérieur du terrain des Allées. Madame le Maire va solliciter un rendez-vous avec l'Association.
4. Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le 2^{ème} réfectoire non impacté par l'agrandissement du restaurant scolaire sera mis à disposition pour les activités des Associations communales, jusqu'à l'achèvement des travaux.
5. Philippe TERRIEN, Conseiller Municipal, soulève un problème de disfonctionnement de la station d'épuration. Madame le Maire est chargée de contacter la Régie des eaux.

La séance est levée à minuit.